Secrétariat général du gouvernement
----Direction des affaires économiques
----Service du marché intérieur et
des investissements

2, rue Félix Russeil – Port autonome B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Courriel: quotas.dae@gouv.nc Tél: 23.26.64 ou 23.22.59



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE QUOTA(S) INDIVIDUEL(S) POUR L'ANNEE 2025 (HORS FRUITS ET LEGUMES) DESTINÉ AUX NOUVEAUX OPERATEURS

Ce formulaire est destiné uniquement aux opérateurs qui n'ont pas fait de demande de quota individuel lors de la campagne d'attribution pour l'année 2025 ou aux opérateurs déjà bénéficiaires d'un quota mais qui souhaitent obtenir un quota individuel sur une ou plusieurs positions tarifaires (TD) supplémentaires, qui ne faisaient pas partie de leur demande initiale.

Les quotas sollicités hors campagne sont attribués, en fonction des reliquats du contingent disponible en date de la demande.

Ce formulaire complété et signé doit être adressé par courriel à : quotas.dae@gouv.nc

Raison sociale: Nom du responsable de la société : N° RIDET de la société : |__________ Adresse postale: Courriel:..... N° de téléphone : | . | . | N° de portable : | . | . | Afin de faciliter vos formalités, merci de préciser le nom de la personne à contacter pour toutes questions relatives à la gestion de vos quotas. Nom de la personne : Courriel:..... N° de téléphone : | . | . | N° de portable : | . | . | ☐ Afin de contribuer à la bonne régulation des importations de marchandises contingentées, je m'engage à restituer tout quota que je n'envisage pas d'utiliser sur l'année en cours. ☐ J'atteste sur l'honneur que les informations relatives au KBIS de ma société présentes au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont à jour. Cachet de la société A....., le...... Nom et signature du responsable légal de la société

(Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S)
0207.12.14 0207.12.16	Coqs et poules de chair congelés à l'eau ou à sec et nus d'un poids > à 1,4 kg	QTOP 250 tonnes contingent global	tonne(s)
0409.00.00	Miels naturels	QTOP 6 tonnes	tonne(s)
0901.21.10	Cafés torréfiés, non décaféinés en grains	QTOP 10 tonnes	tonne(s)
0901.21.29	Cafés torréfiés, non décaféinés, moulus, autrement présentés	QTOP 10 tonnes	tonne(s)
0905.10.00 0905.20.00	Vanilles non broyées ni pulvérisées Vanilles broyées ou pulvérisées	QTOP 0,700 tonne contingent global	tonne(s)
1001.19.90 1001.99.90	Froments: blés durs destinés à la transformation de la minoterie Autres froments (blés) et méteils destinés à la transformation de la minoterie	QTOP* 296 000 tonnes	Exclusivement réservé aux minotiers tonne(s)
1001.19.10 1001.99.10 1003.90.10 1004.90.10	Froments: blés durs destinés à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Autres froments (blés) et méteils destinés à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Orges destinées à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Avoines destinées à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 19 000 tonnes contingent global	tonne(s)
1006.30.31 1006.30.39	Riz blanchis à grains ronds ou longs	QTOP 2 000 tonnes contingent global	tonne(s)
	Farines de froment ayant un taux de cendre inférieur ou égal à 1% conditionnées en paquets de 2 kg ou moins	QTOP 30 tonnes	tonne(s)
1101.00.10	Farines de froment ayant un taux de cendre inférieur ou égal à 1% : autrement conditionnées	QTOP 300 tonnes	tonne(s)
1104.19.10	Grains d'orges aplatis ou en flocons destinés à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 100 tonnes	tonne(s)
1601.00.41	Saucisses et saucissons fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner,	QUE et SHUE 15 tonnes UE contingent global	tonne(s)
1601.00.43	Saucisses et saucissons non fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner	QTOP 10 tonnes contingent global	tonne(s)
1601.00.51	Saucisses cuites fumées ou non fumées autres que de volaille, d'un poids ≤ à 1,3 kg, présentées autrement qu'en conserve	QTOP 100 tonnes contingent global	tonne(s)
1601.00.91 1602.39.10 1602.39.60 1602.49.11 2005.51.11	Cassoulets au confit à base de saucisses Cassoulets au confit de canard Cassoulets au confit d'oie Cassoulets au confit de porc contenant des légumes à cosse secs Cassoulets à base de haricots en grains, contenant de la viande	QTOP 25 tonnes contingent global	tonne(s)
1604.14.10	Thons, listaos et bonites au naturel, entiers ou en morceaux, préparés ou en conserves	QTOP 50 tonnes	tonne(s)

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S)
1704.90.11	"Chocolats blancs" présentés en bâtons, tablettes et plaquettes d'un poids unitaire inférieur à 1 kg	QTOP 0,600 tonne	tonne(s)
1806.32.90	Autres chocolats présentés en tablettes, barres ou bâtons, non fourrés ä l'exclusion des bâtons de boulanger d'un poids < ou = 5g, carrés de dégustation d'un poids > ou = 5g et <= 10g, et goûters d'un poids > 10g et <= 25g	QTOP	tonne(s)
1806.90.20	Autres articles fourrés au chocolat contenant du cacao	QTOP 10 tonnes	tonne(s)
1902.11.00 1902.19.00	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées : Contenant des œufs et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz Ne contenant pas d'œuf et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz	A l'exception des	tonne(s)
2005.51.20 2005.51.30	Haricots aux saucisses à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg Autres haricots en grain contenant de la viande à l'exception des		
2005.51.90	contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg Autres haricots en grain à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g		
2005.99.10	Lentilles garnies contenant de la viande à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kgs		tonne(s)
2005.99.20 2005.99.30	Lentilles garnies contenant des saucisses à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kgs Autres lentilles garnies, à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g		
2005.51.60	Flageolets au naturel à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg	QTOP 7 tonnes contingent global	tonne(s)
2105.00.11 2105.00.21	Glaces de consommation contenant du cacao, présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml Autres glaces de consommation présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml	QUE 7 tonnes contingent global	tonne(s)
2301.10.00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	QTOP* 2 000 tonnes Nouvelle- Zélande et Australie exclusivement	tonne(s)

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S)
3917.32.00	Tubes et tuyaux souples en polymère de l'éthylène non réticulé : - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur ≤ à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur > à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche Tubes et tuyaux souples en polymère de chlorure de vinyle : - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur ≤ à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur > à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche	QTOP 18 000 000 FCFP contingent global	F.CFP
4403 4404	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, à l'exception des poteaux d'une longueur > ou égale à 6 m Bois feuillards, échalas fendus, pieux et piquets en bois, appointés non sciés longitudinalement, à l'exception des poteaux d'une longueur > ou égale à 6 m	contingent global (à l'exception des	m³
4819.10.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	QTOP 50 tonnes A l'exception des cartons de type DASRI	tonne(s)

^{*} Quota utilisé après avis de l'Agence rurale

Sigles utilisés

QUE	Quota Union européenne
QHUE	Quota hors Union européenne
QTOP	Quota toutes origines et provenances
SHUE	Suspendu hors Union européenne
STOP	Suspendu toutes origines et Provenances